

Présidence:

Groupe "Les Verts"

.....



Groupe Socialiste

.....

.....

MUNICIPALITÉ

PREAVIS N° 37-2018

AU CONSEIL COMMUNAL

Groupe PLR

.....

.....

Réponse de la Municipalité au postulat Jonas Kocher et consorts intitulé "Quand les ruches et les élèves ne font plus qu'un"

Groupe "Fourmi Rouge"

.....

.....

Date proposée pour la séance de la Commission:

**Lundi 29 octobre 2018, à 20h30,
au Centre Technique Communal**

Groupe UDC

.....

1^{er} octobre 2018

P R E A V I S N° 37-2018

Réponse de la Municipalité au postulat Jonas Kocher et consorts intitulé "Quand les ruches et les élèves ne font plus qu'un"

Table des matières

1. Objectifs globaux du postulat	2
2. Partenariat Ecole - Commune	2
3. Les actions déjà entreprises à Renens	3
4. Le rucher urbain de Renens	4
5. Les abeilles sauvages - des auxiliaires efficaces et précieux	4
6. Conclusion de la Municipalité.....	5

Renens, le 1^{er} octobre 2018

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 7 septembre 2017, M. Jonas Kocher et consorts ont déposé un postulat demandant qu'un plan d'action soit mis en place par la Municipalité afin de sensibiliser les élèves et les habitants de Renens à l'importance des abeilles pour notre environnement. La Municipalité, soucieuse de la préservation de la biodiversité et du retour de la nature en ville, a étudié les diverses propositions émises dans le texte de ce postulat en faisant la part de ce qui relève de sa compétence et de ce qui est de la compétence de l'école.

1. Objectifs globaux du postulat

Inquiet des difficultés rencontrées par les abeilles des ruches de Renens, le postulant demande que la Ville mette en place un programme pédagogique avec l'école pour sensibiliser les élèves et, par ricochet, leurs familles et les personnes habitant à proximité du rucher communal, à l'importance des abeilles pour notre environnement.

Le postulant souhaiterait également que la Ville, par le biais de ce programme, informe sa population des dangers et des conséquences de l'utilisation de substances chimiques pour la biodiversité, et qu'elle amène ainsi chacune et chacun à se questionner sur son propre rapport à l'environnement.

L'action proposée par le postulant pour atteindre les objectifs précités est de créer une association à but non-lucratif permettant aux élèves de s'occuper des ruches, de produire leur miel, et de le vendre afin de financer une partie de leur voyage d'études ou d'autres projets, à l'image de ce qui s'est fait dans le canton de Genève.

2. Partenariat Ecole - Commune

Le service Gestion urbaine-Développement durable (GUDD), en charge du dossier, a rencontré la directrice et le directeur des établissements primaires de Renens afin de leur proposer un partenariat allant dans le sens du postulat. Les deux directeurs, très à l'écoute et sensibles à la thématique, ont rappelé que le programme scolaire est hélas déjà très chargé et qu'une direction ne peut que proposer, mais pas imposer de telles actions à ses enseignants. Ils ont insisté aussi sur le fait qu'il vaut toujours mieux, pour la réussite des projets, que l'initiative vienne des élèves et des enseignants eux-mêmes, comme c'était le cas dans le canton de Genève, plutôt que d'une instance extérieure.

Même si les directeurs ont écarté d'emblée le projet de création d'une association, ils se sont dits prêts néanmoins à proposer aux enseignants de prendre part à une action conjointe école/commune autour des abeilles. Les conditions posées au service communal en charge du dossier sont de mettre en place un véritable projet de sensibilisation aux abeilles comprenant des fiches pédagogiques adaptées aux différentes classes d'âge, d'élaborer un programme de visites clairement défini en plusieurs modules, et de faire réaliser le matériel pédagogique par des professionnels. Il en découle que la création de ces divers éléments devrait être confiée à un bureau spécialisé et accompagnée par des apiculteurs professionnels, car le service GUDD n'a ni les compétences, ni les moyens humains et financiers pour le faire.

Enfin, les directeurs d'établissement ont rappelé que même si toutes ces conditions étaient réunies, la démarche, dont le coût serait entièrement à charge de la Ville, pourrait être proposée aux enseignants, mais sans garantie aucune que ceux-ci y participent.

Le Plan d'Etudes Romand (PER) prévoit bien une sensibilisation des élèves au développement durable et à l'environnement, et on y trouve par exemple les points suivants:

- prendre conscience de la complexité et des interdépendances et développer une attitude responsable et active en vue d'un développement durable;
- reconnaître l'incidence des comportements humains sur l'environnement.

Mais cette tâche revient prioritairement aux écoles et non aux services communaux. Compte tenu des conditions émises et des moyens limités dont dispose la Ville de Renens, un tel projet paraît peu opportun, du moins pour l'instant.

Toutefois, les services concernés restent disposés à collaborer un jour avec un établissement scolaire, dans la mesure de leurs moyens et de leurs compétences, si des enseignants demandent à pouvoir mettre sur pied un programme de découverte des abeilles.

3. Les actions déjà entreprises à Renens

Dans le secteur environnemental, même si l'Administration communale n'a pas la compétence de s'immiscer dans les programmes scolaires, la Ville a toujours été à l'écoute des demandes émanant des enseignants, et bon nombre de projets ont ainsi pu voir le jour. On peut notamment citer:

- le "potager scolaire" qui permet à deux classes du collège de Verdeaux de jardiner dans le potager urbain de Borjod depuis la dernière rentrée scolaire;
- les canapés forestiers installés au Bois Cola et dans la forêt du Caudray, et les cours donnés en milieu forestier afin de sensibiliser les élèves au microcosme que représente une forêt;
- les jardins potagers mis à disposition aux Pépinières;
- les plates-bandes fleuries au collège de Florissant;
- la haie de buissons indigènes au Censuy;
- les jardins potagers mis à disposition à Sous-Biondes;
- les nids pour les martinets faits par des enfants et posés au collège du Censuy, bâtiment Nénuphar;
- la mare aux grenouilles, à proximité des pavillons de Sous-Biondes, où divers batraciens viennent se reproduire et peuvent être observés dans un milieu aménagé pour eux.

Et enfin, une nouvelle collaboration école/commune est actuellement en phase de mise en place, à la demande de plusieurs enseignants souhaitant faire de la permaculture avec des classes à effectif réduit, sur le site scolaire Verdeaux-Pépinières et dans ses alentours immédiats.

En résumé, la Municipalité et l'Administration communale essaient toujours de répondre, pour autant qu'ils en aient les moyens, aux sollicitations du corps enseignant quand il s'agit d'informer, de sensibiliser les élèves, et de soutenir les professeurs dans leurs démarches d'initiation au développement durable.

4. Le rucher urbain de Renens

Fruit d'un postulat déposé au Conseil communal en 2011, le rucher urbain, situé à l'extrémité de l'impasse sise à l'avenue de la Piscine, a été construit en 2012, et les trois premières ruches ont été colonisées au printemps 2013. Cette première année a été prolifique, avec une récolte de 30 kg de miel. En 2014, les conditions météorologiques ayant été mauvaises durant la période de pollinisation, les abeilles n'ont produit du miel que pour leurs seuls besoins. L'année suivante, des lancers de pierres malveillants ont mis un terme à la vie de ces ruches. Et en 2016, pour des raisons inconnues, mais hélas très fréquentes au sein des ruchers vaudois et suisses, les colonies d'abeilles se sont échappées dans la nature, laissant les ruches communales totalement vides. Ce fut un coup dur pour l'apiculteur amateur en charge de ce rucher, qui perdit également cette année-là l'ensemble des essaims dont il s'occupait à titre privé au pied du Jura, et qui décida d'abandonner cette activité.

À fin 2017, un jeune retraité du service Gestion urbaine-Développement durable, apiculteur amateur et averti possédant ses propres ruches, a été mandaté pour s'occuper du rucher urbain de Renens.

Mais comme si le sort s'acharnait sur les abeilles de la Commune, le vétérinaire cantonal, dans son courrier du 4 mai 2018, a mis le rucher communal en quarantaine afin d'éviter la prolifération de la loque américaine des abeilles. Cette mesure interdit formellement de déplacer, d'introduire ou de sortir des abeilles ou des rayons. La mise en quarantaine a été levée le 27 juin 2018, trop tard pour incorporer de nouvelles nucléées dans les ruches. Cette expérience malheureuse montre combien il est difficile d'entretenir une structure aussi fragile et aussi exposée à toutes sortes d'aléas.

5. Les abeilles sauvages - des auxiliaires efficaces et précieux

Comme l'a souligné le postulant, les abeilles domestiques ne sont pas les seules à se plaire en ville et à contribuer à la biodiversité, les abeilles sauvages jouent un rôle non négligeable.

En effet, les pollinisateurs sauvages (surtout les abeilles sauvages et les syrphes) peuvent réaliser jusqu'aux deux tiers de la pollinisation dans les cultures agricoles. Et pour assurer la pollinisation des plantes sauvages et cultivées, l'abeille mellifère seule ne suffit pas. Il est essentiel de pouvoir compter sur des abeilles sauvages diverses et nombreuses. D'ailleurs, celles-ci présentent certains avantages par rapport à l'abeille domestique; certaines abeilles sauvages volent aussi par mauvais temps et d'autres pollinisent des fleurs qui ne sont pas visitées par l'abeille domestique.

Les abeilles sauvages, dont il existe plus de 600 espèces en Suisse, ont toutefois des exigences élevées concernant leur habitat. C'est pourquoi de nombreuses espèces de ces pollinisateurs sont menacées. Elles peuvent être favorisées dans les agglomérations en augmentant l'offre en fleurs et en petits biotopes, même si dans les agglomérations, la plupart des surfaces vertes sont multifonctionnelles et aussi utilisées par l'homme. La promotion des espèces et des habitats doit donc se faire dans le respect des besoins humains. Cela offre aussi la possibilité de sensibiliser la population aux besoins de la biodiversité; et nul autre endroit n'est aussi propice à toucher les gens que là où ils vivent et travaillent.

Forte de ce constat, la Municipalité estime que le retour de la nature en ville pourrait donc très bien se faire aussi par le biais d'aménagements particuliers propices aux diverses espèces d'abeilles sauvages.

6. Conclusion de la Municipalité

La Municipalité et les services communaux concernés sont sensibles à la demande de protection des abeilles de la Ville formulée par le postulant. Le rucher urbain continuera donc à être suivi et bien entretenu par son nouveau responsable, avec le soutien de la Ville. Quant aux habitants de Renens, ils seront informés désormais à intervalles réguliers sur la vie de ce rucher et sur ce qu'il s'y passe par le biais du journal Carrefour Info ou encore du site Internet de la Ville. Ces "nouvelles du rucher" devraient permettre peu à peu à la population de s'intéresser à nos abeilles et de les considérer comme des alliées ailées plutôt que comme des dangers volants.

En parallèle, le service en charge des espaces verts et du développement durable veillera à prendre diverses mesures favorisant l'accueil des abeilles sauvages en milieu urbain, dans le souci de préserver autant que possible la biodiversité tout en permettant une cohabitation harmonieuse entre habitants et abeilles.

En promouvant la construction et la mise en place d'hôtels à insectes auprès de structures telles que le Centre de Rencontre et d'Animation (CRA) ou le Passeport-vacances, et en proposant un atelier de construction au cours d'une Semaine européenne du développement durable, la Ville pourrait aller dans le sens du postulat.

Enfin, pour répondre partiellement à la demande d'implication des classes de Renens, des visites simples seront proposées bientôt par le nouvel apiculteur en charge du rucher urbain de Renens dès que les abeilles y auront repris place. Ces visites seront ouvertes aussi bien aux habitants intéressés qu'aux classes de jeunes élèves (1P à 4P).

Ce type de visites-découvertes d'un rucher s'est d'ailleurs déjà pratiqué par le passé à Ondallaz, en présence d'un apiculteur. Les enfants de Renens ont eu l'occasion de se familiariser avec les abeilles, ainsi qu'avec les habitants de l'étang pédagogique qui y a été installé.

La Municipalité est consciente de ne satisfaire que partiellement aux diverses propositions du postulat. Cependant, dans un même élan de sensibilisation au développement durable en ville, elle promeut par différentes actions des partenariats avec les écoles et sa population. La dernière action en cours est d'étudier l'adhésion au processus de la labellisation "Ville verte Suisse" qui, par le biais de ses 60 mesures, assure aux communes labellisées d'être exemplaires dans la gestion écologique de la Ville.

La Municipalité considère dès lors avoir répondu au postulat Jonas Kocher et consorts, déposé lors de la séance du Conseil communal du 7 septembre 2017, intitulé "Quand les ruches et les élèves ne font plus qu'un".

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis N° 37-2018 de la Municipalité du 1^{er} octobre 2018,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat Jonas Kocher et consorts intitulé "Quand les ruches et les élèves ne font plus qu'un".

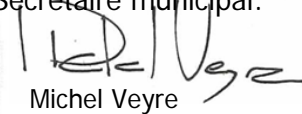
Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} octobre 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:

Jean-François Clément



Le Secrétaire municipal:

Michel Veyre

Membre de la Municipalité concerné: Mme Patricia Zurcher Maquignaz